

Table des matières du Directoire de 1993

Présentation à la presse, par le cardinal Edward I. CASSIDY.
Applications pour l'Eglise catholique en France

DIRECTOIRE POUR L'APPLICATION DES PRINCIPES ET DES NORMES SUR L'OECUMENISME

Préface

Raisons de cette révision

Destinataires du Directoire

But du Directoire

Plan du Directoire

I. La recherche de l'unité des chrétiens

L'Eglise et son unité dans le plan de Dieu

L'Eglise en tant que communion

Les divisions entre chrétiens et le rétablissement de l'unité

L'oecuménisme dans la vie des chrétiens

Les différents niveaux de l'action oecuménique

Complexité et diversité de la situation oecuménique

Les sectes et les nouveaux mouvements religieux

II L'organisation dans l'Eglise catholique du service de l'unité des chrétiens

Introduction

Le délégué diocésain pour l'oecuménisme

La commission ou le secrétariat oecuménique d'un diocèse

La Commission oecuménique des synodes des Eglises orientales catholiques et des conférences épiscopales

Structures oecuméniques dans d'autres contextes ecclésiaux

Instituts de vie consacrée et sociétés de vie apostolique

Organisations de fidèles

Le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens

III. La formation à l'oecuménisme dans l'Eglise catholique

Nécessité et finalité de la formation oecuménique

Adaptation de la formation aux situations concrètes des personnes

A. Formation de tous les fidèles

Les moyens de formation

Les milieux propices à la formation

B. Formation de ceux qui travaillent dans le ministère pastoral

1. Ministres ordonnés

a) La formation doctrinale

a-1) La dimension oecuménique des diverses matières

a-2) Dimension oecuménique des disciplines théologiques en général

a-3) Dimension oecuménique des disciplines théologiques en particulier

a-4) Cours spécial d'oecuménisme

b) Expérience oecuménique

2. Ministres et collaborateurs non ordonnés

a) Formation doctrinale

b) Expérience oecuménique

- C. Formation spécialisée
 - Rôle des facultés ecclésiastiques
 - Rôle des universités catholiques
 - Rôle des instituts oecuméniques spécialisés
- D. Formation permanente

IV. Communion de vie et d'activité spirituelle parmi les baptisés

- A. Le sacrement du baptême
- B. Partage d'activités et de ressources spirituelles
 - Principes généraux
 - Prière en commun
 - Partage de la liturgie non sacramentelle
 - Partage de vie sacramentelle, spécialement de l'Eucharistie
 - a) Partage de vie sacramentelle avec les membres des différentes Eglises orientales
 - b) Partage de vie sacramentelle avec les chrétiens d'autres Eglises et communautés ecclésiales
 - Partage d'autres ressources pour la vie et l'activité spirituelle
- C. Mariages mixtes

V. Collaboration oecuménique, dialogue et témoignage commun

- Formes et structures de la collaboration oecuménique
- Conseils d'Eglises et conseils chrétiens
- Le dialogue oecuménique
- Le travail commun concernant la Bible
- Textes liturgiques communs
- La collaboration oecuménique dans le domaine de la catéchèse
- La collaboration dans des instituts d'enseignement supérieur
 - Dans les séminaires et au premier cycle
 - Dans les instituts supérieurs et de recherche théologique
- La collaboration pastorale dans des situations particulières
- La collaboration dans l'activité missionnaire
- La collaboration oecuménique dans le dialogue avec d'autres religions
- La collaboration oecuménique dans la vie sociale et culturelle
 - a) La collaboration dans l'étude commune des questions sociales et éthiques
 - b) La collaboration dans le domaine du développement, des besoins humains et de la sauvegarde de la création
 - c) La collaboration dans le domaine de la médecine
 - d) La collaboration dans les médias

ANNEXES

Annexe 1. - Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'oecuménisme (note de la Commission épiscopale française pour l'unité des chrétiens, 14.6.1993)

Annexe 2. - L'hospitalité eucharistique avec les chrétiens des Eglises issues de la Réforme en France (note de la Commission épiscopale pour l'unité des chrétiens aux prêtres et aux fidèles catholiques, 14.3.1983)